

CONTRIBUTION DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

Soutenir le développement de l'économie locale et favoriser l'accès à l'emploi

Favoriser l'économie et l'insertion

La politique de formation professionnelle continue de la Région vise à répondre aux objectifs du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles :

- faciliter l'entrée dans la vie active des jeunes et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, et plus particulièrement de ceux qui connaissent le plus grand nombre de difficultés,
- éléver le niveau de qualification de compétence générale des haut-normands, tout au long de leur vie.

A compter du 1^{er} janvier 2015, l'intervention de la Région a été renforcée par suite des dispositions de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui transfère à la Région la coordination de l'achat des actions de formations collectives destinées à tout public privé d'emploi et les actions permettant l'acquisition des « compétences clés ».

L'intervention régionale pour répondre aux besoins des demandeurs d'emploi est structurée principalement de la manière suivante :

- le Programme Régional de Formation Professionnelle Continue, composé d'actions préparatoires à l'emploi et à la qualification et d'actions de qualification professionnelle,
- les aides individuelles à la formation,
- le dispositif des Contrats d'Accès à la Qualification, permettant aux jeunes de 16 à 25 ans d'obtenir une première qualification de niveau V (BEP-CAP).

L'ensemble de ces actions permet le financement de la formation de près de 11 000 haut normands par an sur l'ensemble du territoire.

Les axes du Programme Régional de Formation Professionnelle sont les suivants :

1° Une offre de formation inscrite dans l'anticipation et l'adaptation permanente aux besoins des principaux secteurs professionnels

En lien avec les branches professionnelles dans les contrats d'objectifs, les acteurs de la formation et de l'orientation lors des rencontres territoriales et les filières économiques porteuses d'emploi comme l'Energie ou le Numérique, la Région propose une offre de formation qualifiante qui repose sur une analyse de l'évolution des métiers et des compétences.

Il s'agit de permettre aux demandeurs d'emploi d'augmenter leur chance d'avoir accès à un emploi durable par l'acquisition d'un diplôme ou d'un titre professionnel d'un niveau supérieur à celui qu'il possède dans un secteur d'activité qui présente des opportunités d'emploi.

Les propositions d'évolution de la carte des formations s'appuient donc sur les besoins des grands projets comme l'Eolien ou les grands Carénages, la mise en œuvre du plan national 100 000 formations qui vise les métiers en tension, la transition énergétique, le développement des formations de l'enseignement supérieur.

La Région a instauré un dialogue avec les autres financeurs de la formation continue au sein de l'Instance Régionale de Gouvernance de la Formation Continue.

2° Faciliter l'accès à la formation des publics les plus éloignés de l'emploi, en particulier des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)

Dans la cadre des Programmes Territoriaux d'Insertion signés entre la Région et les Départements, les référents socio-professionnels peuvent orienter les bénéficiaires du RSA vers les formations préparatoires comme Renforcer ses Savoirs de Base ou Construire son Projet Professionnel ainsi que vers les actions qualifiantes notamment sur des secteurs repérés comme le bâtiment, les espaces verts, l'hygiène des locaux et l'aide à domicile.

3° Développer une offre de formation pour les publics prioritaires, notamment les jeunes et les seniors

En complément du dispositif du Contrat d'Accès à la Qualification, le PRFP permet à des jeunes de construire leur parcours d'insertion professionnelle par un accès à des formations préparatoires permettant une remise à niveau et une validation de leur projet professionnel et par une offre diversifiée de formation qualifiante. L'enjeu reste de fluidifier le parcours du jeune vers l'emploi.

Les mutations économiques et l'allongement de la durée de la vie professionnelle fragilisent le public senior, notamment dans notre région industrielle, qui est particulièrement touchée par le chômage de longue durée. La Région doit faciliter l'accès à la formation des personnes sans emploi de plus de 45 ans aux actions préparatoires et qualifiantes du PRFP.

La lutte contre l'illettrisme et le développement de la formation des personnes sous main de justice constituent deux opérations spécifiques développées ci-après.

4° Offrir des formations individualisées

Face à l'hétérogénéité des profils, des parcours professionnels et scolaires des publics à former, seule une approche pédagogique personnalisée peut permettre à chacun de trouver une réponse à ses propres besoins de qualification. Toutes les mesures d'individualisation sont donc recherchées dans les formations du programme régional, comme le développement des formations à entrées et sorties permanentes. La Région achète désormais un montant global d'heures aux organismes de formation afin de leur permettre de mieux individualiser les formations.

Le développement des Formations Ouvertes à Distance facilite l'accès à de nouveaux publics tout en obligeant les organismes de formation à innover d'un point de vue pédagogique et technique pour proposer des parcours individualisés de formation.

5° Offrir une réponse aux besoins de formation sur l'ensemble des territoires.

Un travail d'analyse conjoint avec Pôle Emploi et la DIRECCTE, mise en place conformément aux engagements pris dans le CPRDF, a permis de cartographier l'offre de formations des pouvoirs publics à destination des demandeurs d'emploi et de dégager, au vu du nombre de demandeurs d'emploi dans chaque zone INSEE, des zones d'actions prioritaires. De nouvelles formations ont été ouvertes dans ces zones.

Un travail spécifique a été mené avec la Métropole pour évaluer la mobilisation du PRFP 2012/2013 et du CAQ en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Les résultats de cette étude très précise sont très positifs démontrant que le PRFP bénéficie fortement aux habitants des quartiers prioritaires de la Métropole. Même constat pour le Contrat d'Accès à la Qualification qui permet aux jeunes sans qualification d'accéder à un parcours d'insertion professionnelle. Sur les 11 000 stagiaires formés sur le PRFP, 3 150 habitent la Métropole. 1 150 (dont 212 jeunes sur le CAQ) d'entre eux sont issus des les quartiers prioritaires.

Cette collaboration permet d'articuler encore davantage les besoins des habitants des quartiers, notamment sur une offre de formation de base de proximité, avec la commande d'actions de formation de la Région.